



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110725

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/11/2025 10H44 C:025044 I:42091
V/REF : 45189
V/Email reçu le Vendredi 07/11/2025 à 10H44

**LOGIDIA
MAISON DES ENTREPRISES
247 CHEMIN BELLEVUE
B.P.21
01960 PERONNAS**

IMMEUBLE : RUE DES POMMIERES
21 RUE DES POMMIERES
01700 BEYNOST

Vaulx en Velin, le 19 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N21 RUE DES POMMIERES - LOGEMENT DE M SERALINE AU 2EME ETAGE TEL

MOTIF : CONTACTER SI BESOIN LE GARDIEN TEL *06 66687214*
INTERVENIR POUR LE WC BOUCHÉ MALGRÉ PASSAGE PLOMBIER.
MERCI DE CURER LA LIGNE JUQU'A L'EXTÉRIEUR

Donneur d'ordre : M. F. PHALIPPON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 07/11/2025 A 18H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. SERALINE AU 2EME ETAGE
- ASPIRATION EAU DEBORDANTE DE LA CUVETTE
- CURAGE ELECTROMECHANIQUE DE LA COLONNE EV SUR ENVIRON 8ML A PARTIR DU WC
- CONTROLE ECOULEMENT - OK
NETTOYAGE ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 09/11/25 à 20H06 M. F. PHALIPPON

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110725

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
2,50	H. Personnel + RIDGID K50 le 07/11	2	121,34		303,35
2,50	Sup.H.50%-Déb.K50 +17h/20h-Sa 7/12h	2			Pour mémoire
TOTAL H.T.					332,47
T.V.A. a 10,00%					33,24
TOTAL T.T.C.En EURO					365,71

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Agence : 247 Chemin de Bellevue
01960 PERONNAS
04.74.32.17.40

OS d'entreprise hors marché

Entreprise

Référence : 0111928
Téléphone : 03.85.20.30.60

SERVIMO FEILLENS

**550 Route de Ternant
01570 FEILLENS**

Demandeur

Locat. présent : MR SERALINE YOANN
Entré le : 07/02/2025
Téléphone : 06.59.59.41.48

Intervention

Nature travaux : Entretien Courant Hors Marché - Divers

N° affaire : 1 143 288

Observations

**PENSER A JOINDRE L'OS COMPLET A LA FACTURE
FAIRE SIGNER LE BON DE CONTROLE
S4-ZO / SERALINE_BEYNOT-curage du 07/11/2025**

Lieu d'intervention

MR SERALINE YOANN
21 Rue des Pommiers
01700 BEYNOST
Fixe : 06.59.59.41.48
Gardien : GARDIEN 06.66.68.72.14
Responsable du bâtiment : PHALIPPON Fabrice
06.82.94.03.45

Travail	Désignation	Mt récupér	Qté
HYG001	WC bouché malgré passage plombier. Merci de curer la ligne jusqu'à l'extérieur		1,00

Demande de travaux établie par MAZUIR Stéphane

Le 07/11/2025

Signature

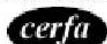


Rendez-vous le : avec :
Remarques:

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00274-00002-00001-00022 H / T2 / 02 / PLS Etage : 02 21 Rue des Pommiers 01700 BEYNOST	MR SERALINE YOANN seraline.yoann@gmail.com entré le 07/02/2025 Gardien : GARDIEN Resp bâtiment : PHALIPPON Fabrice	Fixe : 06.59.59.41.48 Portable: 06.59.59.41.48 06.66.68.72.14 06.82.94.03.45

Bon de contrôle N° 45189		
<u>Entreprise/Fournisseur</u>	<u>Locataire</u>	<u>Logidia</u>
Nom :	Nom :	Nom :
Date fin de travaux :		
Visa :	Visa :	Visa :
<u>Observations locataire :</u> 		



13948*03



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1301-SD
(01-2014)
@ Internet-DGFIP

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : LOGIDIA

Adresse : Maison des Entreprises 247 Chemin de Bellevue 01960 PERONNAS

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ cadre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 21 Rue des Pommiers 01700 BEYNOST

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ cadre (précisez votre qualité)

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payée, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Péronnas, le 07/11/2025

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ②.